
Dispositifs exceptionnels

Modifié le 27/10/20

A la suite des mesures sanitaires nationales et compte tenu de la gravité de la situation, la Métropole Rouen Normandie se mobilise massivement.

De nouveaux dispositifs à destination des entreprises sont mis en place au travers du plan PLUS (Plan Local d'Urgence Solidaire) :

- Mise en place d'une aide au loyer sur la période du 1er octobre au 31 décembre 2020 à destination des PME (moins de 50 salariés) des secteurs de la restauration, du tourisme, de l'évènementiel, du sport et de la culture ;

[Déposer un dossier de demande d'aide pour ce dispositif](#)

- Mise en place d'un « kit de télétravail » à destination des TPE et PME de 3 à 99 salariés du territoire, comprenant 3 volets : une aide financière directe, la mise à disposition de contenus numériques et d'un annuaire de prestataires numériques normands.

[Déposer un dossier de demande d'aide pour ce dispositif](#)

Table des matières

